

Politique africaine

Politique africaine

157

revue
en lutte !

L'ordinaire de la folie



Misères et colères
de l'enseignement
et de la recherche

KARTHALA

L'ordinaire de la folie

Dossier

Histoire et anthropologie s'associent dans ce numéro qui appréhende la folie comme une « tragédie de l'ordinaire ». Le commun et le quotidien, au cœur des contributions, invitent à un renouvellement des approches en favorisant une perspective au « ras des hommes » et au « ras des sources ». À partir d'expériences singulières, les articles du dossier amènent également à réfléchir aux évolutions des logiques de gouvernement de la folie depuis les temps coloniaux jusqu'à l'époque contemporaine, en restant au plus près des individus. Ce faisant, ils donnent à voir des objets encore peu explorés dans les études sur la santé mentale en Afrique.

Coordonné par

Gina Aït Mehdi et

Romain Tiquet

avec les contributions

de Véronique Petit,

Raphaël Gallien,

Nana Osei Quarshie,

Olivia Legrip-Randriambelo,

Papa Mamadou Diagne,

Anne M. Lovell et

Cecilia Draicchio.

Le champ des luttes

Misères et colères de l'enseignement et de la recherche

Du fracas dans les facs

Vincent Bonnetcase, Julien Brachet et Camille Noûs

Ce que le néolibéralisme fait à l'école en Afrique

Hélène Charton et Camille Noûs

Lutter contre la mise en marché de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Est

Olivier Provini et Camille Noûs

Résistances au sabotage néolibéral de l'enseignement supérieur en Afrique du Sud post-apartheid

Ingrid Bamberg et Camille Noûs

Défaire la casse néolibérale de l'emploi public au Burkina Faso (1997-2015)

Alexis Roy et Camille Noûs

Violence et mobilisations étudiantes dans le Niger des années 1990

Tatiana Smirnova et Camille Noûs

Lectures

La revue des livres

Rédaction

Les Afriques dans le monde – Sciences Po Bordeaux

Domaine universitaire

11, allée Ausone - 33607 Pessac cedex

Tél. : 05 56 84 42 70 Fax : 05 56 84 43 24

e-mail : politique-africaine@sciencespobordeaux.fr

site Internet : <http://polaf.hypotheses.org/>

La Revue des livres continue d'être éditée au secrétariat parisien de la revue. Les livres pour compte rendu doivent être envoyés à l'adresse suivante: Julien Brachet, *Politique africaine*, UMR DevSoc, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - IRD, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne.

Directrice de la publication : Sandrine Perrot

Rédacteurs en chef : Julien Brachet et Vincent Bonnecase

Comité de lecture : Alessandro Jedlowski, Alexis Roy, Boris Samuel, Chloé Buire, Étienne Smith, Fanny Chabrol, Florence Brisset-Foucault, Fred Eboko, Irene Bono, Joel Glasman, Julien Brachet, Mahaman Tidjani Alou, Marie Brossier, Moritz Hunsmann, Nadine Machikou, Nina Sylvanus, Samuel Sanchez, Sandra Fancello, Séverine Awenengo Dalberto, Thomas Fouquet, Vincent Bonnecase

Responsables de la rubrique « Lectures » : Alessandro Jedlowski (Revue des livres), Boris Samuel et Thomas Fouquet (Autour d'un livre et Chroniques bibliographiques)

Secrétaire de rédaction : Yann Lézénès

La revue **Politique africaine** est publiée par l'Association des chercheurs de *Politique africaine* (présidente Sandrine Perrot, trésorier Alexis Roy, secrétaire générale Séverine Awenengo-Dalberto). Avec le soutien du Fonds d'analyse des sociétés politiques (Fasopo), du Centre de recherches internationales (CERI, Sciences Po), de l'UMR Les Afriques dans le monde (LAM, Sciences Po Bordeaux), de l'Institut des mondes africains (Imaf).

Avec le concours du Centre national du livre.

Politique africaine est une revue à comité de lecture. Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. La revue n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont confiés et se réserve le droit de modifier les articles pour des raisons éditoriales.

Édition, ventes et abonnements

Karthala, 22-24, boulevard Arago, 75013 Paris

Tél. : 01 43 31 15 59 Fax : 01 45 35 27 05

e-mail : karthala@orange.fr • **site Internet** : www.karthala.com

Bulletin d'abonnement et bon de commande en fin d'ouvrage

© Éditions Karthala, 2020 (première édition papier, 2020)

ISBN : 978-2-8111-2761-9

Conception graphique : Bärbel Müllbacher

Photo de couverture : © Gina Aït Mehdi. Ancien cabanon du Pavillon E de santé mentale de l'hôpital national de Niamey (Niger).

Politique africaine

L'ordinaire de la folie

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris

**Fariba,
la sentence est tombée
mais le combat continue !**

Fariba Adelkhah vient d'être condamnée
à six ans d'emprisonnement en Iran.

Le 5 juin 2020, cela fera un an
qu'elle est prisonnière scientifique.

Revue en lutte

Sciences en danger, revues en lutte

PAR LE COLLECTIF DES REVUES EN LUTTE¹

Depuis le début de l'année 2020, plus d'une centaine de revues académiques, en grande majorité issues des sciences humaines et sociales françaises, se déclarent les unes « en lutte », les autres « en grève ». Prenant part au mouvement social en cours, leurs comités de rédaction protestent à la fois contre le projet visant les retraites, contre la réforme de l'assurance chômage adoptée à l'automne 2019 et contre les propositions contenues dans les rapports pour la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)². Par son ampleur et par sa forme – la grève et le vote de motions qui incitent les comités de rédaction à sortir de leur réserve habituelle –, cette mobilisation est historiquement inédite. La dynamique collective qu'elle suscite, par-delà les disciplines, les écoles et les conditions d'exercice de chacune des revues, témoigne du sentiment de révolte que provoquent ces réformes. Pour l'enseignement supérieur et la recherche, la réforme des retraites telle qu'envisagée actuellement par le gouvernement conduira à l'accroissement général des inégalités (entre hommes et femmes, entre titulaires et précaires, etc.) et à l'appauvrissement futur de toutes et tous, fonctionnaires, contractuel·le·s ou précaires. La réforme de l'assurance chômage augmentera, elle aussi, la vulnérabilité déjà difficilement supportable du très grand nombre des travailleur·euse·s précaires sur lesquelles repose massivement la vie des universités et des laboratoires : ils et elles représentent d'ores et déjà plus d'un quart des effectifs d'enseignant·e·s, et encore bien davantage parmi les travailleurs et travailleuses administratif·ve·s et techniques. La LPPR, enfin, ne fera qu'aggraver le manque de moyens, de postes et de stabilité, et approfondir les inégalités qui minent l'enseignement supérieur et la recherche, et que deux décennies de « réformes » massivement contestées n'ont cessé d'amplifier.

1. À la date du 19 février 2020, un mois après le début du mouvement, 131 revues ont rejoint le mouvement des revues en lutte. Elles sont recensées sur le site <universiteouverte.org>.

2. Les rapports sont signés par trois groupes de travail et consacrés au « Financement de la recherche », à l'« Attractivité des emplois et carrières scientifiques » et à la « Recherche partenariale et innovation ». Ils sont disponibles sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : <<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>>

**UNE CRISE ORGANISÉE DU SERVICE PUBLIC DE LA RECHERCHE
ET DES UNIVERSITÉS**

Depuis bientôt trente ans, les gouvernements successifs contribuent à l'effritement de l'État social, au lent rognage de la fonction publique, à la dénonciation des « privilèges » gagnés dans les luttes sociales du ^{XX}e siècle, à l'affaiblissement des principes de redistribution destinés à réguler les disparités socio-économiques et géographiques. Dans l'université et la recherche, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, dite « loi Pécresse » (LRU, 2007), a été la pierre angulaire d'un double mouvement, apparemment contradictoire : le désengagement budgétaire de l'État conformément à une logique néolibérale et le pilotage stratégique autoritaire de la recherche par ce même État. La logique de la loi tient à ce que l'autonomie (budgétaire) proclamée masque en réalité la dérégulation des statuts, la mise en concurrence de tou-te-s contre tou-te-s et la dépendance accrue de la recherche aux intérêts économiques et industriels, remettant finalement en cause l'autonomie véritable de la recherche. Cette politique menée avec opiniâtreté au mépris des mises en garde et des revendications de la communauté des chercheur·euse·s a multiplié les agences d'évaluation et de financement supposées indépendantes, prônant une culture de la « performance », du « résultat » et de l'« excellence », tout en réduisant les crédits propres des laboratoires au profit d'une distribution ciblée des moyens, largement définie par les aléas conjoncturels (sinon les modes), ainsi que par les hiérarchies et les situations préétablies. En privilégiant un financement par projets, elle a renforcé l'inégalité de dotations entre chercheur·euse·s et a conduit à un immense gaspillage d'énergie et d'argent public : combien d'heures perdues à évaluer ou à rédiger des projets pour obtenir d'hypothétiques financements, alors que ce temps aurait pu être consacré à la recherche ou à l'enseignement ?

C'est peu dire, au reste, que les « gouvernants » nourrissent une obsession morbide pour les classements internationaux, dont la raison d'être est la promotion du modèle anglo-américain d'une université qui doit être gérée comme une entreprise, c'est-à-dire fonctionnant sur ses fonds propres (alimentés par des frais d'inscription appelés à augmenter), quitte à sacrifier le budget de fonctionnement et la qualité de l'encadrement. Depuis la LRU, la supposée mauvaise place des universités françaises dans ces classements est ainsi régulièrement invoquée pour tancer les chercheur·euse·s et poursuivre contre leur volonté la libéralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Or ces injonctions se déploient dans un contexte de forte austérité budgétaire : rapporté au nombre d'étudiant·e·s, le budget de l'enseignement supérieur a ainsi chuté de plus de 10 % depuis 2010 ; et malgré les promesses, répétées depuis vingt ans par les différents gouvernements, de porter

à 1 % du PIB l'effort budgétaire consacré à la recherche publique, celui-ci stagne toujours à 0,8 % (soit un manque de 6 milliards d'euros, une somme inférieure au crédit impôt recherche, cette niche fiscale concédée aux grands groupes industriels et de service). Dans ces conditions, les chercheur·euse·s et universitaires en France sont soumis·es à un régime qui mêle surtravail et dégradation des conditions de vie et de travail. Ils et elles sont de plus en plus précaires, et le restent de plus en plus longtemps, l'âge moyen du recrutement s'élevant à 35 ans. Les politiques d'austérité conduisent aussi à une réduction drastique de leurs revenus : alors que, en trente ans, les titulaires ont vu leur pouvoir d'achat chuter de 30 %, marquant ainsi un net décrochage avec le secteur privé, les travailleur·euse·s précaires connaissent une grande vulnérabilité, enchaînent contrats courts et périodes d'incertitude, et cumulent des vacations d'enseignements dont le montant se situe désormais en dessous du Smic horaire. Toutes et tous sont également de plus en plus évalué·e·s suivant des critères strictement comptables qui se limitent à dénombrer leurs publications, les contrats obtenus ou les brevets déposés, sans jamais interroger l'apport réel des connaissances produites. Ces différentes logiques font la part belle aux « entrepreneur·euse·s de carrière », au détriment d'une recherche fondamentale, collective et véritablement indépendante.

Les mesures annoncées dans le cadre de la LPPR poursuivent avec obstination les transformations néolibérales engagées depuis le début des années 2000, dans le sillage de l'agenda de Lisbonne élaboré par le Conseil européen, et entendent les radicaliser. Empruntés au registre managérial, les mots d'ordre sont bien connus : compétitivité, financement par projet, concentration inégalitaire des moyens, austérité budgétaire, ce qui débouche sur un développement des emplois précaires et une mise en concurrence des individus, des laboratoires, des établissements, etc. Comme l'explique sans détour le P-D.G. du CNRS Antoine Petit en novembre 2019, il s'agit d'engager une réforme « inégalitaire et darwinienne » : la concurrence généralisée et la concentration des ressources sur une minorité d'établissements et d'individus jugés plus « performants » selon des critères gestionnaires deviennent les principes cardinaux du gouvernement de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre de « défis sociétaux » très perméables aux priorités de l'action gouvernementale. De nombreuses enquêtes démontrent pourtant les effets délétères de telles politiques sur l'originalité des savoirs produits et sur la qualité des formations dispensées aux jeunes générations : « effet Mathieu » – processus par lequel les plus favorisés augmentent leurs avantages –, standardisation de la recherche, bureaucratisation, affaiblissement de l'autonomie académique, appauvrissement de la diversité disciplinaire, etc.

Toute cette politique méprise ce que les chercheurs et chercheuses savent par expérience : dans toutes les disciplines, l'activité scientifique nécessite du

temps et une disponibilité intellectuelle incompatible avec l'angoisse d'une précarité parfois radicale et avec la fragmentation croissante des tâches ; elle s'exerce d'autant mieux que les équipes sont soudées alors que la compétition entre les pairs, désormais exacerbée, menace les collectifs ; et elle requiert une distance critique que la dépendance envers les hiérarchies administratives entrave. Ainsi, la communauté des chercheur·euse·s réclame avec force à la fois un engagement budgétaire à la hauteur des enjeux (en atteignant *a minima* l'objectif de 1 % du PIB consacré à la recherche publique) et une distribution équitable des moyens à des personnels titulaires dont le statut de fonctionnaire demeure la condition de l'indépendance et de la sincérité des résultats.

REVUES SCIENTIFIQUES : UNE ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE EFFICACE

Dans ce contexte, nos revues scientifiques occupent une place singulière et paradoxale. Lieux d'un intense travail collectif de production et supports efficaces de diffusion des savoirs, elles tendent à être instrumentalisées et mises au service de la vision néo-managériale dominante de la recherche. L'évaluation des chercheur·euse·s, des laboratoires et des universités repose en effet désormais en grande partie sur un décompte des articles publiés dans nos revues, selon des calculs bibliométriques dont la faiblesse et les effets pervers sur le plan scientifique ont été largement documentés³. Là n'est pas le moindre paradoxe des réformes en cours : alors qu'elles placent plus que jamais les revues au cœur de ce système de la recherche gouverné par « l'excellence » bibliométrique, elles conduisent non seulement à fragiliser leur fonctionnement, mais aussi à dénaturer le travail de production scientifique qui s'y déploie.

C'est pourquoi, en perturbant ou en interrompant notre activité, en refusant de nous tenir à distance de ce qui se joue dans la communauté scientifique comme dans le monde social, nous souhaitons mettre en avant aussi bien *ce* qui fait les revues que *celles et ceux* qui les font. Car notre travail collectif, intellectuel et éditorial, qui permet la production et le partage des savoirs, est directement menacé par les projets de loi actuels, qui fragilisent toujours plus le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'existence de nos revues relève d'une économie de la connaissance fragile, mais néanmoins efficace. Ce sont aussi des scientifiques, dont une partie conséquente sont des agents publics, qui évaluent les textes, les discutent, les

3. Yves Gingras, *Les dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie*, Paris, Raisons d'agir, 2014.

acceptent ou non en fonction d'expertises approfondies, font des suggestions à leurs auteurs et leurs autrices pour rendre ces textes plus pertinents, plus complets, plus exigeants dans leur démonstration, et qui, au terme de ce long processus de relectures, de discussions et de réécritures, de délibérations collectives et d'allers-retours avec les auteur·rice·s, publient et diffusent, sous forme d'articles scientifiques, les travaux qui sont à même de contribuer à la connaissance collective. Ces textes bénéficient, en outre, du travail minutieux de vérification formelle, de mise en forme et de mise en ligne, réalisé, quand ce n'est pas par les chercheur·euse·s, par des professionnel·le·s formé·e·s aux métiers de la documentation, de l'édition et/ou du numérique, dans le cadre de statuts variés, plus ou moins précaires – du fonctionnariat au CDD en passant par le micro-entrepreneuriat. Enfin, ce sont surtout les bibliothèques universitaires, organismes publics, qui achètent les revues à l'unité ou en bouquets *via* des plateformes numériques. Cette offre en ligne, gratuite pour les étudiant·e·s, les enseignant·e·s et les chercheur·euse·s, et même tout un chacun quand il s'agit de revues en accès libre sur Internet, permet une large diffusion des dernières avancées scientifiques hors du champ universitaire : grâce au travail patient et collectif mené au sein de revues savantes, les enseignant·e·s ainsi que les journalistes, les associations, les élu·e·s, les citoyen·ne·s bénéficient ainsi d'un apport substantiel et régulier de connaissances fiables et renouvelées.

Or, si cette économie de la connaissance assure l'enrichissement du savoir, elle rapporte toutefois peu en termes financiers. Elle est en effet adossée à une infrastructure invisible, celle du service public de la recherche.

C'est ce service public qui, idéalement, garantit des personnels formés, qualifiés et stables de secrétariat de rédaction.

C'est ce service public qui, idéalement, offre des réseaux ou des maisons d'édition, pour la numérisation, l'archivage ou la promotion des articles.

C'est ce service public qui, idéalement, permet l'existence de revues scientifiques numériques de qualité en accès ouvert et entièrement gratuites.

C'est ce service public, enfin, qui, malgré la lente dégradation des conditions de travail des statutaires et la précarisation des jeunes enseignant·e·s et chercheur·euse·s, continue de nous offrir le temps nécessaire pour siéger dans les comités de rédaction, pour concevoir les dossiers, lire, évaluer et discuter les articles proposés.

Pourtant, *in fine*, les quelques revenus produits par les revues ne servent à rémunérer ni les scientifiques qui les font vivre, ni les travailleurs et travailleuses qui les fabriquent. L'essentiel de ces revenus va en effet aux sociétés qui diffusent ces revues sur les plateformes de publication scientifique, dont beaucoup sont privées, au sein d'un secteur éditorial très fragile. À l'international et dans l'ensemble des disciplines scientifiques au-delà des

sciences humaines et sociales, la situation est encore plus complexe. Ces sociétés y distribuent une part importante du travail d'édition : d'une part, elles économisent les tâches de relecture grâce au bénévolat des universitaires qu'elles sollicitent ; d'autre part, pour financer la pratique de l'accès ouvert, elles ont recours au modèle inversé de l'« auteur-payeur ». Ainsi, la communauté scientifique et ses deniers publics payent plusieurs fois une activité dont les profits reviennent finalement à ces organisations commerciales prédatrices. Pour contrer cette marchandisation des savoirs, certaines plateformes et quelques revues ont proposé ces dernières années des dispositifs d'accès ouvert intégral, où l'auteur n'est pas payeur. Ceux-ci demandent à être renforcés et soutenus financièrement par les pouvoirs publics pour diffuser encore plus largement les savoirs scientifiques.

La LPPR, telle qu'annoncée, promet de saper les fondements de cette triple économie, financière, scientifique et humaine, des revues. Elle frappe de plein fouet les personnels dits de soutien à la recherche, qui sont justement ceux qui permettent aux revues d'exister en tant qu'objets, en tant que produits manufacturés (même en ligne, même dans l'espace virtuel, un article est repris selon des normes typo-bibliographiques précises, mis en page et monté). Elle précarise ces personnels, substituant à l'emploi pérenne des contrats dits « de chantier », qui obligeront nos revues à épuiser leurs forces pour solliciter, *via* de lourds dossiers de demande, le droit de bénéficier de quelques heures du contrat de travail d'une personne spécialisée dans l'édition. C'est là poursuivre une politique cynique de diminution drastique des emplois des personnels invisibles de la chaîne éditoriale (éditeur·rice·s, secrétaires de rédaction, chargé·e·s d'édition, traducteur·rice·s, graphistes, développeur·euse·s, personnels des imprimeurs et des plateformes de publication numérique, etc.). En effet, parmi ces derniers, les rares personnes qui bénéficient d'un CDI ou du statut de fonctionnaire sont généralement en sous-effectif et débordées par le flux constant de parution des revues, alors même que les tâches tendent à être « mutualisées » entre plusieurs publications, doublant voire triplant le travail de chaque poste. Quant à ceux et celles qui doivent jongler entre des CDD mal payés, ils et elles sont également contraint·e·s de travailler bien plus que les heures effectivement rémunérées, alternant périodes de chômage et embauches au sein d'équipes auxquelles, à peine formé·e·s, ils et elles n'ont guère le temps de s'intégrer. C'est ce que subissent les personnels d'OpenEdition, dont près de 60 % sont contractuels, voire prestataires, alors que la plateforme est désormais devenue indispensable à la plupart de nos revues⁴. Les conséquences de ce système nous sont déjà connues et évoquent ce qui a été mis au jour dans le cas, notamment, de France Télécom, de La Poste

4. <https://academia.hypotheses.org/13060>

ou de l'hôpital public : surcharge de travail, détérioration des conditions de travail et des statuts générant souffrance, incertitude permanente, perte de sens et gaspillage des savoir-faire.

Enfin, privilégiant une recherche par projets assortie à des contrats limités dans le temps, diminuant drastiquement les recrutements de chercheur·euse·s titulaires, la LPPR fragilise de façon dramatique les jeunes chercheur·euse·s en quête de poste, contraint·e·s de multiplier les CDD post-doctoraux pour vivre, ou de quitter la France pour aller là où on leur propose les postes qui manquent ici, voire de quitter la recherche pour un autre métier. Or, ce sont ces jeunes chercheur·euse·s qui contribuent massivement à la production d'articles scientifiques et au renouvellement des connaissances.

DÉFENDRE L'AUTONOMIE DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉDITION SCIENTIFIQUE

Comme on l'a vu, le travail de nos revues est un patient travail de discussion, et même, osons le mot malgré ses usages actuels, d'évaluation sur des critères partagés. La transparence et la pédagogie des processus éditoriaux, puis l'évaluation des articles, leur acceptation ou leur refus, ont des conséquences majeures sur les trajectoires des chercheur·euse·s et universitaires, notamment pour celles et ceux à la recherche de postes, et le rôle joué par les revues dans ce processus est indéniable. Mais, n'en déplaise à celles et ceux qui y verraient les outils par excellence de la sélection « inégalitaire et darwinienne », nos revues ne sont pas des agences de notation destinées à établir le *ranking* des chercheur·euse·s, à classer les « talents » ou à mesurer les « performances ». Car le processus d'évaluation est collégial, arbitré par la délibération dans des collectifs qui visent à produire la connaissance la plus précise, la plus robuste, la mieux démontrée. Si elles n'acceptent pas tous les articles qui leur sont soumis, nos revues ne sont pas des instances d'élimination qui mettraient en œuvre des critères d'« excellence » fixés par une bureaucratie quelconque : elles sont des lieux de réflexion et d'appréciation, mais aussi de communication avec les auteurs et autrices, pour définir ce qui, au regard de leurs projets intellectuels, « fait science ». Qu'elles soient généralistes, spécialisées ou interdisciplinaires, elles contribuent à informer la communauté scientifique, et bien au-delà, des recherches en cours, mais aussi à poser de nouvelles questions, à proposer des analyses ou des interprétations inédites, à lancer des controverses. Dans le vaste écosystème des revues académiques, chaque comité de rédaction travaille à élaborer une ligne éditoriale qui nourrit l'identité de la revue et ne saurait être réduite à une conception homogène de la scientificité. Ainsi, fondé sur des pratiques collectives et sur une conception

coopérative et cumulative de la recherche scientifique, l'esprit qui anime nos revues est à l'opposé de la mise en concurrence et d'une illusoire évaluation individuelle des chercheur-euse-s.

La coexistence de revues différentes est à ce titre indispensable: la pluralité et l'émulation sont les conditions du débat et de la confrontation, nécessaires aux progrès et à la validation des savoirs. La science s'élabore sur la contradiction, la multiplicité des approches et des écoles que, précisément, la concentration des moyens remet en cause. À l'opposé d'une conception managériale visant à faire des revues les centres de sélection et d'enregistrement d'une science uniformisée à l'échelle mondiale, c'est la capacité des différentes revues (nationales notamment) à défendre un point de vue scientifique particulier, une ligne spécifique, qui permet l'existence d'un espace international de points de vue, où la diversité des approches est une condition de la dynamique de la science. Ainsi, les revues scientifiques sont des instances de production et de diffusion d'une connaissance certifiée collectivement. Les articles et les dossiers qu'elles publient sont le fruit de travaux originaux: en sciences humaines et sociales, des mois de recherche dans des archives ou sur des terrains empiriques peuvent tenir en 50 000 précieux signes. Ce processus d'évaluation, de délibération collective et d'échanges entre les comités de rédaction et les auteur-ric-e-s occupe de longs mois de travail, de sorte que rares sont les articles publiés dans leur version initiale. Auteur-ric-e-s, évaluateur-ric-e-s, membres du comité de rédaction, secrétaires de rédaction contribuent ainsi ensemble à la fabrication d'un savoir fiable et accessible. Lieux de transmission, de traduction et de production des idées et des recherches, espaces de rencontres et de débats, nos revues continuent de garantir un savoir scientifiquement solide et intellectuellement libre, à l'abri des intérêts privés. Elles contribuent à rendre la science meilleure.

Le monde de la recherche est déjà structuré par une très forte concurrence. Si l'on souhaite renforcer la qualité et la diversité de la production scientifique, ce n'est donc pas de darwinisme social dont nous avons besoin, mais plutôt d'espaces de travail stables, de « milieux » structurés sans lesquels les prises de risque, les coopérations et les débats indispensables à la production et à la consolidation de la connaissance ne peuvent se produire. En imposant des réformes structurelles permanentes, un pilotage vertical et par projets, l'accélération de procédures qui ne se conçoivent plus que dans le court terme, l'accroissement de la précarité des travailleur-euse-s et des collectifs de travail, le train de réformes dans lequel s'inscrit la LPPR ne fait que déstabiliser et appauvrir le fragile écosystème des revues.

Se mettre en grève, se mobiliser auprès des personnels en lutte, faire paraître un numéro blanc ou contribuer, par la publication de textes collectifs ou de récits anonymes, au mouvement social en cours: par ces actes inédits,

et devant le constat de la dégradation du service public de la recherche, les revues expriment leur colère et leur inquiétude. Elles montrent d'un coup l'envers du décor et tout ce qui rend possible la production et la diffusion d'un savoir à la fois indépendant (notamment des mannes industrielles), fiable (car discuté par des scientifiques de haut niveau) et neuf (c'est ce savoir qui est à la base des futurs manuels universitaires, puis scolaires). Nos revues ne doivent leur existence qu'au service public de la recherche. Parce que le service public en général, et celui de la recherche en particulier, sont menacés, nous, collectif des revues en lutte, nous opposons aux projets de réforme en cours avec la plus grande fermeté. Nous refusons la casse des formes de collaboration et d'émulation solidaire qui font la force et l'honneur du modèle français de la recherche.

LE DOSSIER

L'ordinaire de la folie

COORDONNÉ PAR GINA AÏT MEHDI ET ROMAIN TIQUET

INTRODUCTION AU THÈME

PENSER LA FOLIE AU QUOTIDIEN



Dessin de Nadia Attari, École Soudjo, Niamey, Niger, 2001

Cette illustration provient d'un concours international organisé par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) en 2001 (*Regards d'enfants*) pour la promotion de la santé mentale. Le dessin a été fait par un élève de classe primaire à Niamey au Niger. Il représente un « fou » juché sur un tas d'ordures marquant une distance avec sa mère, laquelle apparaît dans la difficulté de lui venir en aide. La folie est ici associée par cet enfant à une catégorie évocatrice de certaines manifestations considérées comme asociales (saleté, nudité ou débaillement) en Afrique subsaharienne¹. De même, la présence de la mère

1. É. Guitard, « Le fou, le génie et le tas d'ordures : la passion des déchets comme marqueur de la folie dans la ville de Garoua (Cameroun) », in E. Rothmaler, R. Tchokothe et H. Tourneux (dir.), *L'homme et la santé dans le bassin du lac Tchad. Proceedings of the 14th Mega-Chad Conference, Bayreuth, 15-17 April 2010*, Cologne, Rüdiger Köppe, 2012, p. 91-108.

L'ordinaire de la folie

sur ce dessin évoque le rôle de la famille, où la solidarité apparentée relève d'un devoir moral fort face à la maladie (mentale)².

Ce dessin entre en écho avec un certain nombre de questionnements qui sont au cœur des différentes contributions de ce dossier sur l'ordinaire de la folie en Afrique : quelles sont les conceptions locales de la folie ? Comment est-elle définie selon les époques et les lieux, et quels sont les espaces qu'elle occupe, que ce soit physiques ou au travers de l'imaginaire collectif ? De même, comment l'irruption de troubles est-elle appréhendée, vécue, ou encore fait-elle l'objet de soins sur le continent ? Quel est en somme le quotidien, jour après jour, des personnes atteintes de folie ?

L'objectif de ce dossier, rassemblant historiens et anthropologues, est de contribuer au renouvellement des approches sur la folie à partir de l'étude de l'ordinaire entendue d'abord prosaïquement comme une attention portée au registre du commun ou du quotidien. Cette approche conduira à rendre compte de la diversité des modes de gouvernement du trouble (mental) et des « formes de vie³ » plurielles que les travaux existants ont parfois laissés dans l'ombre. Les contributions, toutes portées par des approches empiriques prêtant à l'émergence du quotidien une portée heuristique centrale, creusent ainsi le sillon de nouvelles recherches sur la folie.

CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FOLIE

« Aliénation mentale », « folie », « trouble mental », « désordre mental » : autant de termes dont l'usage évolue selon celles et ceux qui les utilisent (société, soignants, chercheurs), les temporalités, les espaces et les disciplines. Les définitions épistémologiques de la folie se révèlent ainsi polymorphes et appréhender ses significations dans le champ scientifique implique de se replacer dans les contextes de production des savoirs sur l'Afrique. L'histoire – coloniale et postcoloniale – du continent a conduit au développement de travaux devenus, par certains aspects, caractéristiques de la recherche sur la folie. La genèse de ce dossier émane alors d'une série de constats : l'état fragmentaire et fragmenté des connaissances sur le sujet ainsi que le relatif

2. U. M. Read et S. Nyame, « "It is Left to me and My God": Precarity, Responsibility, and Social Change in Family Care for People with Mental Illness in Ghana », *Africa Today*, vol. 65, n° 3, 2019, p. 3-27 ; G. Aït Mehdi, « Psychiatrie et chronicités au Niger. Négocier les responsabilités du soin dans la maladie mentale au long cours », *Émulations*, n° 27, 2019, p. 47-60.

3. Pour une discussion sur la notion de « forme de vie », voir S. Laugier, « Veena Das, Wittgenstein et Stanley Cavell : le care, l'ordinaire et la folie », in A. M. Lovell, S. Pandolfo, V. Das et S. Laugier, *Face aux désastres. Une conversation à quatre voix sur la folie, le care et les grandes détresses collectives*, Paris, Ithaque, 2013, p. 161-192.

isolement des études vis-à-vis de certains tournants théoriques en sciences sociales sur la folie ailleurs que sur le continent.

La folie est un objet sensible qui constitue un vecteur de projections sur l'Autre. En Occident, l'histoire sociale de la folie à l'âge classique conduit « au souterrain de la déraison⁴ ». En décrivant un processus d'exclusion du « fou », Michel Foucault montre comment la folie s'est instituée à l'image de l'envers de la raison⁵, tout en examinant le rôle de la médecine mentale dans cette mise au ban de l'ordre social. Sur le continent africain, au cours de la période de l'hégémonie européenne à partir du début du XIX^e siècle, de laquelle sont nés les premiers travaux sur le sujet, la recherche sur la folie s'est articulée à une idéologie différentialiste, documentée par l'anthropologie évolutionniste naissante et validée dans les études cliniques, où « le [dit] primitif pouvait apparaître comme une image exemplaire de l'aliénation mentale⁶ ». Occupant une place stratégique à l'interstice entre le biologique et le social, la psychiatrie (culturelle) s'inspire des théories darwiniennes sur l'évolution culturelle dans un contexte intellectuel où l'unité du genre humain constitue un objet de débats pluridisciplinaires⁷. À partir des premiers travaux des aliénistes sur la pathologie mentale se développent des recherches sur la psychologie « normale » des populations colonisées⁸. Le champ de la psychiatrie se présente alors comme un terrain fécond tout autant que facilitateur pour la « pacification », puis l'établissement d'un ordre colonial.

Ces travaux contribuent à construire l'identité de l'Africain ou du colonisé dans une perspective monolithique et racialisée. La préoccupation centrale des administrations coloniales n'était pas tant la définition d'un « Africain fou » qu'une constante réaffirmation de l'altérité essentielle, intrinsèque, des populations colonisées par rapport au colonisateur, dépeint comme supérieur et rationnel dans le contexte de la mission civilisatrice. Définie au regard de

4. M. Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique. Folie et déraison*, Paris, Gallimard, 1972 [1961], p. 104.

5. « L'Autre de la raison » pour reprendre une expression de Robert Castel, *L'ordre psychiatrique*, Paris, Les éditions de Minuit, 1977.

6. B. Mouralis, *L'Europe, l'Afrique et la folie*, Paris, Présence africaine, 1993, p. 47.

7. Outre les théories évolutionnistes en anthropologie (R. Deliége, *Une histoire de l'anthropologie*, Paris, Seuil, 2006), de nombreux travaux en sciences humaines et psychologiques portent sur la « mentalité primitive », établissant en particulier une correspondance avec celle de l'enfant ou du « fou ». Voir par exemple les travaux de Lucien Lévy-Bruhl en anthropologie, de Charles Blondel en philosophie et en psychologie, ou encore de Sigmund Freud en psychanalyse qui auront une influence importante sur les travaux en psychiatrie culturelle.

8. Les premiers travaux en psychiatrie sur l'Afrique datent du milieu du XIX^e siècle. On peut citer les nombreux travaux publiés dans les *Annales médico-psychologiques* restitués dans R. Collignon, « Contributions à la psychiatrie coloniale et à la psychiatrie comparée dans les *Annales médico-psychologiques*. Essai de bibliographie annotée », *Psychopathologie africaine*, vol. 27, n° 2-3, 1995, p. 265-326. Sur l'histoire du développement des travaux en psychiatrie culturelle dans les Empires britannique et français, voir R. Keller, « Madness and Colonization: Psychiatry in the British and French Empires, 1800-1962 », *Journal of Social History*, vol. 35, n° 2, 2001, p. 295-326.

L'ordinaire de la folie

ces approches essentialistes, la folie devient la figure de l'Autre-africain, plus tard conçue dans la littérature critique comme une incarnation des limites de la pensée européenne⁹. Le corpus de textes sur la folie produit par la psychiatrie coloniale prend des formes théoriques et cliniques hétérogènes selon les espaces politiques¹⁰, devenant dans certains territoires un instrument promu et sollicité au service de l'ordre colonial¹¹.

Principalement produits par les aliénistes, ces premiers travaux sur la folie en Afrique ouvrent par la suite à des recherches critiques et pluridisciplinaires qui prennent pour objet la folie et ses modes de prise en charge au cours de la période coloniale. L'ouverture vers la déconstruction de ces savoirs sur les colonisés trouve ses racines dans le renversement paradigmatique, imminent à la période des indépendances, réalisé en particulier par Frantz Fanon, qui projette alors sur la folie une « pathologie de la liberté¹² ». Sans entrer dans les détails de cette œuvre pionnière de la critique du colonialisme, précisons plutôt que ses travaux auront un retentissement au sein de courants de pensée pluriels tels que les *postcolonial studies* et les *subaltern studies*, avec en particulier l'émergence d'un corpus en histoire de la psychiatrie coloniale¹³.

Les recherches en psychiatrie culturelle produite au cours de la période coloniale représentent en effet pour les historiens un « savoir témoin » des processus politiques et scientifiques coloniaux se muant en objet d'études critiques. L'historiographie disponible sur la folie en Afrique se concentre surtout sur la construction d'un savoir psychiatrique en situation coloniale.

9. A. Mbembe, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte, 2013.

10. Voir une bibliographie détaillée dans E. Akyeampong, « A Historical Overview of Psychiatry in Africa », in E. Akyeampong, A. G. Hill et A. Kleinman (dir.), *The Culture of Mental Illness and Psychiatric Practice in Africa*, Bloomington, Indiana University Press, 2015, p. 24-49. Pour l'Afrique francophone, voir R. Collignon, « La psychiatrie coloniale française en Algérie et au Sénégal : esquisse d'une historisation comparative », *Revue Tiers Monde*, n° 187, 2006, p. 527-546.

11. Citons en exemple les travaux et les expérimentations cliniques de l'École d'Alger (A. Porot, « L'Assistance psychiatrique en Algérie et le futur hôpital psychiatrique de Blida », *L'Algérie médicale*, n° 65, 1933, p. 86-92) et les travaux de J. C. Carothers, médecin et psychiatre autodidacte qui conduisit notamment une étude en psychologie sur la révolte Mau Mau au Kenya à la demande du gouvernement britannique (J. C. Carothers, *The Psychology of Mau-Mau*, Nairobi, Government Printer, 1954). Pour un questionnement de ces travaux, voir J. McCulloch, *Colonial Psychiatry and "the African Mind"*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995 ; D. Fassin, « Les politiques de l'ethnopsychiatrie. La psyché africaine, des colonies africaines aux banlieues parisiennes », *L'Homme*, n° 153, 2000, p. 231-250.

12. F. Fanon, *Écrits sur l'aliénation et la liberté. Textes réunis*, Paris, La Découverte, 2015.

13. La pensée de Frantz Fanon a par ailleurs un retentissement épistémologique auprès de nombreux courants de recherche critique en psychiatrie, philosophie politique, sociologie, ainsi que sur des mouvements politiques et révolutionnaires. Voir N. C. Gibson et R. Beneduce, *Frantz Fanon, Psychiatry and Politics*, Londres, Rowman & Littlefield, 2017 ; H. Ellenberger et E. Delille (dir.), *Ethno-psychiatrie*, Lyon, ENS éditions, 2017. Voir également le dossier dirigé par R. Beneduce (dir.), « Mobiliser Fanon », *Politique africaine*, n° 143, 2016.

La recherche porte sur la production clinique à destination des colonisés qui a participé à façonner les figures de « l'Africain » ou du « Maghrébin¹⁴ ». Ces approches « constructivistes » ont d'ailleurs un trait également caractéristique de l'historiographie sur la santé en situation coloniale, qui souligne comment la médecine a contribué à élaborer des systèmes de classification et des pratiques intrinsèques au fonctionnement du pouvoir colonial¹⁵.

Dans le champ pluridisciplinaire de la psychiatrie culturelle, l'étude de la folie constitua, dans la période qui suivit les indépendances, un domaine fécond d'études appliquées qui s'est défini notamment en réaction aux traitements, scientifiques et psychiatriques, de la folie pendant la période coloniale. Influencés par l'antipsychiatrie et l'ethnopsychiatrie, plusieurs cliniciens – en particulier Thomas Lambo, psychiatre nigérian, et Henri Collomb, psychiatre français en poste au service psychiatrique de l'hôpital Fann de Dakar à la fin des années 1950 – ouvrirent la voie à des réflexions sur la « psychiatrie africaine¹⁶ ». Dans l'objectif de soutenir un processus d'ouverture des institutions psychiatriques aux sociétés locales, aspirant au passage de modèles biomédicaux à des modèles d'intervention plus « sociaux », ces travaux à visée clinique, ouvrant également leurs portes à des collaborations avec des chercheurs en sciences sociales, s'inscrivent dans des approches qui restituent la folie dans l'univers symbolique local et des modèles culturels africains¹⁷.

14. R. Berthelie, *L'homme maghrébin dans la littérature psychiatrique*, Paris, L'Harmattan, 1994; J. McCulloch, *Colonial Psychiatry...*, op. cit.; S. Swartz, « The Black Insane in the Cape, 1891-1920 », *Journal of Southern African Studies*, vol. 21, n° 3, 1995, p. 399-415; D. Wylie, *Starving on a Full Stomach: Hunger and the Triumph of Cultural Racism in Modern South Africa*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2001; R. Keller, *Colonial Madness: Psychiatry in French North Africa*, Chicago, University of Chicago Press, 2007; N. S. Studer, *The Hidden Patients: North African Women in French Colonial Psychiatry*, Cologne, Böhlau Verlag, 2015.

15. S. Marks, « What is Colonial about Colonial Medicine? And what Has Happened to Imperialism and Health? », *Social History of Medicine*, vol. 10, n° 2, 1997, p. 205-219; M. Vaughan, *Curing Their Ills: Colonial Power and African Illness*, Stanford, Stanford University Press, 1991; G. Lachenal, *Le médicament qui devait sauver l'Afrique. Un scandale pharmaceutique aux colonies*, Paris, La Découverte, 2014.

16. À noter tout de même que la « culturalisation » de la médecine mentale en Afrique faisait déjà l'objet de travaux cliniques à l'époque coloniale, par exemple à travers les recherches de l'aliéniste français Frank Cazanove sur l'assistance mentale en AOF (Afrique occidentale française).

17. T. A. Lambo, « A Plan for the Treatment of the Mentally Ill in Nigeria: The Village System at Aro », in L. Linn (dir.), *Frontiers in General Hospital Psychiatry*, New York, International University Press, 1961, p. 215-231; T. A. Lambo, « A Form of Social Psychiatry in Africa (with Special Reference to General Features of Psychotherapy with Africans) », *World Mental Health*, vol. 13, n° 4, 1961, p. 190-203; R. Collignon, « À propos de psychiatrie communautaire en Afrique noire. Les dispositifs villageois d'assistance », *Psychopathologie africaine*, vol. 19, n° 3, 1983, p. 287-328. Pour une revue de la littérature des travaux de l'École Fann de Dakar représentatif de ces mouvements intellectuels pluridisciplinaires et cliniques, voir R. Collignon, « Vingt ans de travaux à la clinique psychiatrique de Fann-Dakar », *Psychopathologie africaine*, vol. 14, n° 2-3, 1978, p. 133-324.

L'ordinaire de la folie

En histoire, outre les travaux sur la psychiatrie coloniale en tant que théorie du savoir, l'attention des chercheurs se porte sur les technologies de contrôle. Les réalités locales du traitement de la folie par les pouvoirs coloniaux font l'objet de nombreux travaux. À ce titre, la littérature anglophone est pionnière dans ce champ de recherche du fait de l'émergence relativement précoce d'une assistance psychiatrique dans les territoires coloniaux britanniques, et ce dès la phase de conquête terminée. La psychiatrie coloniale en Afrique y est alors étudiée comme un outil parmi d'autres de contrôle social au service d'une mise en valeur rationnelle du monde colonisé¹⁸. L'histoire des institutions psychiatriques et, plus largement, des modes de gouvernements de la folie sur les territoires colonisés constituent un savoir plus « prosaïque » au regard du caractère limité des structures, et de la nature et de l'accessibilité des archives disponibles¹⁹, mais demeurent encore disparate selon les territoires. Mentionnons par exemple le cas de l'Afrique occidentale française où la recherche se concentre principalement sur le Sénégal²⁰.

Bien que l'œuvre de Michel Foucault ait aidé à penser les relations complexes entre le savoir et le pouvoir colonial, plusieurs auteurs ont cependant dépassé l'analyse foucaldienne en stricts termes disciplinaires de la psychiatrie en Afrique. En effet, la littérature met à distance l'idée d'un « pouvoir psychiatrique » ou d'un « grand renfermement », soulignant avant tout le caractère limité de la prise en charge psychiatrique dans les territoires colonisés africains²¹. L'un des enjeux de ce dossier est ainsi de (re)penser sous l'angle de l'ordinaire les gouvernements locaux de la folie dans le temps. C'est ce que proposent, entre autres, les deux contributions en histoire du dossier, écrites par Raphaël Gallien et par Nana Quarshie, à propos des institutions asilaires coloniales, respectivement à Madagascar et au Ghana. Ces derniers questionnent de manière originale l'agencement des pouvoirs à partir de

18. J. Sadowsky, *Imperial Bedlam: Institutions of Colonial Madness in Southwest Nigeria*, Berkeley, University of California Press, 1999 ; J. H. Mills, *Madness, Cannabis, and Colonialism: The "Native Only" Lunatic Asylums of British India, 1857-1900*, Basingstoke, Macmillan, 2000 ; F. Oyeboode, « History of Psychiatry in West Africa », *International Review of Psychiatry*, vol. 18, n° 4, 2006, p. 319-325 ; S. Sloan et M. Vaughan (dir.), *Psychiatry and Empire*, New York, Palgrave Macmillan, 2007.

19. S. Sloan et M. Vaughan (dir.), *Psychiatry and Empire*, op. cit.

20. H. Collomb, « Histoire de la psychiatrie en Afrique noire francophone », *African Journal of Psychiatry*, vol. 1, n° 2, 1975, p. 87-115 ; R. Collignon, « Folie et ordre colonial. Les difficultés de mise en place d'une assistance psychiatrique au Sénégal et en Afrique occidentale », in C. Becker, S. Mbaye et I. Thioub (dir.), *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Dakar, Direction des Archives du Sénégal, 1997, p. 1151-1163 ; R. Collignon, « Le traitement de la question de la folie au Sénégal à l'époque coloniale », in F. Bernault (dir.), *Enfermement, prison et châtiments en Afrique. Du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999, p. 227-257 ; R. Collignon, « Pour une histoire de la psychiatrie coloniale française. À partir de l'exemple du Sénégal », *L'Autre*, vol. 3, n° 3, 2002, p. 455-480.

21. Voir en particulier M. Vaughan, *Curing their Ills...*, op. cit.

discours officiels peu explorés jusque-là dans le champ historique – des affaires et scandales judiciaires – qui, par leurs manquements, leurs omissions et leurs silences, laissent transparaître la vie des institutions asilaires. Ces contributions, tout en mettant en relief certaines logiques de maintien de la domination coloniale à partir du quotidien des institutions asilaires, montrent également comment est réaffirmé et maintenu le discours sur l'ordre colonial.

Plus récemment, l'étude en sciences sociales et humaines de la folie s'est inscrite au croisement de l'anthropologie médicale et linguistique, de la psychanalyse et de la psychiatrie, les approches en ethnopsychiatrie en représentant une part importante. Il ne s'agit plus alors d'imposer un diktat classificatoire ou thérapeutique aux personnes atteintes de troubles mentaux, mais de contribuer à réhabiliter la médecine dite « traditionnelle » et, plus globalement, la « culture africaine » dans les traitements de la folie. Le corpus des recherches est bien entendu trop dense pour en rendre compte de manière détaillée, mais signalons que les modèles thérapeutiques ou les dispositifs rituels (par exemple les cultes de possession en Afrique subsaharienne), les épidémiologies et les cadres nosographiques des maladies mentales, l'étude des structures de la personnalité et de la construction du « soi » constituent des terrains féconds, en particulier sous-tendus par une tension épistémologique entre diversité culturelle des atteintes et manifestations de la folie, et recherches autour de l'universalité des maladies mentales²². Ces travaux, qui constituent un corpus foisonnant, se concentrent sur des questionnements et des approches dans lesquels la centralité de la « culture africaine » peut parfois néanmoins constituer un enfermement épistémologique.

Les chercheurs en sciences sociales ont par ailleurs interrogé l'articulation entre les soins « traditionnels », « spirituels » et/ou « biomédicaux » des troubles mentaux, intégrant à leurs analyses les transformations des systèmes thérapeutiques à l'aune de changements sociétaux²³. Dans des travaux plus récents, ces logiques sont étudiées plus particulièrement en rapport avec le terrain de la psychiatrie africaine contemporaine marquée par les

22. À ces sujets, voir les travaux d'Andrès Zempleni sur les « cures traditionnelles » en Afrique subsaharienne (par exemple A. Zempleni, *L'interprétation et la thérapie traditionnelles du désordre mental chez les Wolof et les Lebou (Sénégal)*, Thèse de doctorat en psychologie, Paris, Université de Paris, 1968), de Piero Coppo et de ses collaborateurs sur la « médecine traditionnelle » au Mali (P. Coppo (dir.), *Médecine traditionnelle, psychiatrie et psychologie en Afrique*, Rome, Il Pensiero Scientifico Editore, 1988) ou encore les travaux associés à « l'École de Fann-Dakar » sur la psychopathologie de l'enfant en Afrique (en particulier l'ouvrage de M. C. Ortigues et E. Ortigues, *Edipe africain*, Paris, Plon, 1966).

23. Mentionnons certains travaux représentatifs tels que J. M. Janzen, *The Quest for Therapy: Medical Pluralism in Lower Zaire*, Berkeley, University of California Press, 1978; L. Mullings, *Therapy, Ideology, and Social Change: Mental Healing in Urban Ghana*, Berkeley, University of California Press, 1984; R. Beneduce et B. Koumaré, « Cultural Psychiatry and Traditional Health Care Systems in Mali: How Can they Interact? », *Psychopathologie africaine*, vol. 25, n° 1, p. 59-74.

L'ordinaire de la folie

politiques globales de la santé mentale²⁴. L'ensemble de ces travaux s'articule au développement plus général de la recherche sur la santé mentale dans les pays du Sud, marquée par des usages plus systématisés des méthodes d'enquête qualitative et l'influence de courants de recherches sur la santé globale susceptibles d'appréhender les transformations des modes de prise en charge de la maladie mentale dans des environnements mondialisés et paupérisés. Les études sur la folie en Afrique, en s'ouvrant récemment aux problématiques liées à la santé globale, conduisent alors à (re)penser les désordres mentaux à partir de l'expérience vécue par les personnes atteintes de troubles sévères et des modes de prises en charge contemporains à travers des ethnographies portant sur des lieux de soins encore peu explorés, tels que les milieux domestiques et familiaux, en engageant ainsi des réflexions sur le *care*, les formes de solidarités quotidiennes ou encore la responsabilité du soin²⁵.

Les contributions de ce dossier sur l'ordinaire des troubles mentaux à l'époque contemporaine, réalisées par Véronique Petit, Anne Lovell et Papa Mamadou Diagne, Cecilia Dracchio et Olivia Legrip, poursuivent ce travail d'ouverture. Ancrées dans des démarches ethnographiques de longue durée et d'enquête biographique, ces contributions invitent à considérer le quotidien des désordres mentaux au Sénégal, au Ghana et à Madagascar, en s'attachant à montrer l'épaisseur des relations sociales de soin et des expériences de la folie. Ce dossier entre clairement en résonance avec certains courants récents de l'anthropologie de la folie et de la santé (mentale) dans le sens où il soutient une définition conceptuelle large de la folie, s'appliquant plus généralement à l'étude de situations intersubjectives troublées, mettant en relation l'expérience des désordres mentaux à des environnements sociaux

24. Citons les travaux récents sur le Sénégal de K. Kilroy-Marac, «Of Shifting Economies and Making Ends Meet: The Changing Role of the Accompagnant at the Fann Psychiatric Clinic in Dakar, Senegal», *Culture, Medicine, and Psychiatry Journal*, vol. 38, n° 3, 2014, p. 427-447 ; P. M. Diagne, «Soigner les malades mentaux errants dans l'agglomération dakaroise. Socio-anthropologie de la santé mentale au Sénégal» [en ligne], *Anthropologie et santé*, n° 13, 2016, <<https://journals.openedition.org/anthropologiesante/2171>>, consulté le 30 avril 2020. Sur l'anthropologie de la santé mentale globale, voir A. M. Lovell, U. M. Read et C. Lang (dir.), «Genealogies and Anthropologies of Global Mental Health», *Culture, Medicine, and Psychiatry Journal*, vol. 43, n° 4, 2019. Le domaine de la «santé mentale» est également étudié à partir des enjeux contemporains des migrations, de la thématique des enfants-soldats ou de questions plus générales sur le traumatisme: W. P. Murphy, «Child Soldiers and Community Reconciliation in Postwar Sierra Leone: African Psychiatry in the Twenty-First Century», in E. Akyeampong et al., *The Culture of Mental Illness...*, op. cit., p. 282-310 ; V. Petit, «Circulations et quêtes thérapeutiques en santé mentale au Sénégal» [en ligne], *Revue francophone sur la santé et les territoires*, 2019, <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1946/files/2019/12/Petit_RFST_2019_Circulations.pdf>, consulté le 30 avril 2020.

25. Voir notamment U. M. Read, *Between Chains and Vagrancy: Living with Mental Illness in Kintampo, Ghana*, Thèse de doctorat, Londres, University College London, 2012.